

A.C. PLATRIERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500,00 €

19 rue du 11 Novembre – 31 600 MURET

R.C.S. TOULOUSE N° 834 069 692

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

Au siège social,

A 15 heures,

Le soussigné CELIK Ali, agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société A.C. PLATRIERIE, SAS au Capital de 500,00 €, dont le siège social est 19 rue du 11 novembre 31600 MURET,

après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce.

Prise de décisions :

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par lui-même en qualité de Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de + 18 950,46 €.

L'actionnaire unique approuve également toutes les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé ainsi que les dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- Autres charges diverses pour 378,19 €.

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à + 18 950,46 € de la façon suivante :

- au compte 106880 « Réserves Diverses » pour + 18 950,46 €

L'actionnaire unique constate que le montant des dividendes mis en distribution sur les trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice	Dividende brut
2022	5 000 €
2023	Néant
2024	Néant

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Année	Distribution Globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2023	5 000 €	40 % sur la totalité du montant distribué, soit 4.00 € par part	Néant
2023	Néant	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les dividendes supportent un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) appelé « flat tax » au taux de 30% (12,80% au titre de l'impôt sur le revenu + 17,20% au titre des prélèvements sociaux).

Cependant, il est possible d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est irrévocable et globale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus du capital de l'année et doit être exercée lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques est alors soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement de 40%.

Pour les associés personnes physiques, les prélèvements sociaux, calculs sur le montant brut des dividendes, égaux à 17,20% de ce montant, seront prélevés par la société. La fraction déductible fiscalement de la CSG s'élève à 6,80%.

Quelles que soient les modalités d'imposition, le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques reste assujéti à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source (non libératoire) dont le taux est fixé à 12,80%. Il s'agit d'un acompte d'impôt sur le revenu, imputable à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Etant précisé que si le revenu fiscal de référence de l'année N-2 ne dépasse pas 50 000€ pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75 000€ pour un couple soumis à une imposition commune, il est possible d'être dispensé dudit prélèvement forfaitaire obligatoire.

Troisième décision

L'actionnaire unique prend acte des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé. La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions de l'actionnaire unique.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique Président :

CELIK Ali


A.C. PLATRERIE

06 59 90 34 46

931@gmail.com

06 59 90 34 46

certifié conforme à l'original

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

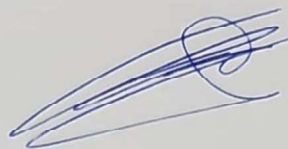
DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A. C. PLATRERIE Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens Services *	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214	
	Production stockée *		217	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	218	52 313
	Production immobilisée *				222	
	Subventions d'exploitations reçues				224	
	Autres produits				226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				230	6
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				232	52 319
	Variation de stocks (marchandises) *				234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238	740
	Autres charges externes * :				240	37
	Impôts, taxes et versements assimilés				242	23 610
	Rémunérations du personnel *				244	1 001
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				246	
	Dotations aux amortissements *				248	7 538
	Dotations aux provisions				250	
	Autres charges				252	
Total des charges d'exploitation (II)						
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						
Produits financiers (III) 280 15 Charges financières (V) 294 79						
Produits exceptionnels (IV) 290						
Charges exceptionnelles (VI)						
Impôt sur les bénéfices * (VII) 306						
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 18 950						
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 18 950 314						
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330 378
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Entreprises nouvelles (44. sexies A)					
Droits divers	ZFU-TE (44. octies A)		987			
	JEI (44. sexies A)		989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions (autre mer)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Crédence due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 19 329 354						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						
Déficits antérieurs reportables * 23 408 dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

 certifié conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise <u>A.C. PLATRERIE</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>19 RUE DU 11 NOVEMBRE 31600 MURET</u>																			
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>6</td><td>9</td><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>				8	3	4	0	6	9	6	9	2	0	0	0	2	0		
8	3	4	0	6	9	6	9	2	0	0	0	2	0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
				Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	43 163	030	24 840	18 322												
	Immobilisations financières * (1)		040	996	042		996												
	Total I (5)		044	44 159	048	24 840	19 319												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 243	052		2 243												
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	150	066		150												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 100	070		1 100												
		Autres * (3)	072	3 871	074		3 871												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	7 274	086		7 274												
	Charges constatées d'avance *		092	2 631	094		2 631												
	Total II		096	17 270	098		17 270												
Total général (I + II)		110	61 429	112	24 840	36 588													
PASSIF						Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		500												
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126		50												
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	1 601												
	Report à nouveau				134														
	Résultat de l'exercice				136		18 950												
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142		21 102												
Provisions pour risques et charges				154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		7 383												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		7 514												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		172	6												
	Comptes courants d'associés				173		584												
	Autres dettes				175														
	Produits constatés d'avance				174														
	Total III				176		15 487												
Total général (I + II + III)				180		36 588													
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		2 731												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		11 037												
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD